

**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT  
Séance du Lundi 7 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 7 décembre à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	25
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	4
Nombre de conseillers municipaux absents	0
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : mardi 1 décembre 2020

---

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jeannine MAGREX, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Rachel GUIHARD, François NICOLAS, Brigitte DELAUNAY, Christelle LANOE, Patrick PONS, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, Julien FROSSARD, Patricia ROUGELIN, David BLANCHARD, Alain GUENEGO, Marie DELMEE, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Frédéric POEYDEMENGE, Myriam AIMARD.

---

**Procurations :**

Monsieur Jacky CHAUVIN à Madame Jeannine MAGREX  
Monsieur Alain LOUIS à Monsieur Maxime PICARD  
Madame Nathalie GUILLO à Monsieur Boris LEMAIRE  
Monsieur Roger RICHARD à Monsieur Patrick DUBOIS

**Secrétaire de séance :** Madame Jeannine MAGREX

**Délibérations publiées et affichées le :** mardi 8 décembre 2020

**2020.160 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020**

Le Procès verbal du 16 novembre est adopté à l'unanimité.

**2020.161 - DEMISSION DE MADAME MARIE JAMES – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Après la démission de Madame Marie JAMES de la liste "Servir, agir pour Questembert", Monsieur Roger RICHARD suivant sur la liste est installé au sein du Conseil municipal.

Le Conseil municipal en prend acte.

## **2020.162 - DEMISSION DE MADAME MARIE JAMES / REMPLACEMENT DANS LES DIFFERENTS COMITES ET COMMISSIONS**

Suite à la démission de Madame Marie JAMES, Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement au sein des commissions et comités suivants :

- Commission d'accessibilité,
- Comité « Culture, Animations et Tourisme »,
- Office Municipal des sports.

Monsieur Roger RICHARD a fait acte de candidature pour la commission d'accessibilité et du comité "Culture, animations et tourisme" et Monsieur Patrick DUBOIS pour l'Office Municipal des Sports.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces candidatures.

## **2020.163 - MODIFICATION du REGLEMENT INTERIEUR / MARCHE**

Il est proposé d'apporter quelques modifications au règlement intérieur du marché notamment sur les horaires, les conditions d'accès du site par les commerçants non sédentaires et la circulation générale durant les marchés.

Après présentation du règlement par Madame Jeannine MAGREX, adjointe aux commerces, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement du marché modifié ci-annexé.

*Annexe : Projet règlement marché*

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **2020.164 - PERSONNEL COMMUNAL / MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Les membres du Comité Technique réunis en date du 13 novembre 2020 ont émis un avis favorable à la mise à jour du tableau des effectifs prenant en considération l'ensemble des suppressions de postes de l'année, motivé essentiellement par les avancements de grade.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du tableau des effectifs communaux telles que décrites en annexe.

*Annexe : Modification du tableau des effectifs communaux*

## 2020.165 - PERSONNEL COMMUNAL / CREATION D'EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

- **par avancement de grade après réussite à l'examen professionnel ou concours et par appréciation de la valeur professionnelle**

<b>SERVICE</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>EXAMEN, CONCO URS/GRADE</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>NOMBRES DE POSTES</b>
<b><i>Périscolaire/ Cheval territorial</i></b>	01/01/21	Concours d'adjoint d'animation principal de 2ème classe	35/35ème	1
<b><i>Périscolaire/ Entretien</i></b>	01/01/21	Examen d'Adjoint technique principal 2ème classe	35/35ème	1

- **pour pourvoir aux recrutements nécessaires au fonctionnement des services**

<b>SERVICE</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>TEMPS DE TRAVAIL</b>	<b>NOMBRES DE POSTES</b>
<b><i>Bureau d'études</i></b>	01/01/21	<b><i>Technicien/ Agent de maîtrise</i></b>	35/35ème	1

### **Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,

Vu le tableau des effectifs,

### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **AFFAIRES FINANCIERES**

### **2020.166 - DETERMINATION DES DEPENSES A PRENDRE EN COMPTE AU TITRE DES TRAVAUX EN REGIE**

Comme chaque année, il importe de valoriser et d'intégrer dans notre patrimoine, la « matière grise » des agents des services techniques, tant en bâtiments qu'en voirie.

En partant du nombre de dossiers suivis sur l'année 2020 et du nombre de chantiers pour laquelle la maîtrise d'œuvre et/ou maîtrise d'ouvrage a été effectuée en interne, on totalise 2 728 heures de temps agents à transférer au titre de l'enrichissement de notre patrimoine en section d'investissement.

Il sera proposé au Conseil municipal de transférer les sommes ci-dessous pour un montant total de 76 726,38 €.

- **Bâtiments – 48 213,78€**

- Sont concernés les projets suivants :

<b>Installation brise-soleil médiathèque</b>
<b>Travaux ad'ap 2020</b>
<b>Caisson VMC médiathèque</b>
<b>Réhabilitation école élémentaire</b>
<b>Construction école maternelle</b>
<b>Mise sous alarme médiathèque</b>
<b>Installation car-port restaurant scolaire</b>
<b>Schéma informatique et téléphonie</b>
<b>Suivi P3 chaufferies</b>
<b>Matériels CTM</b>
<b>Serrurerie</b>

- La dotation est donc ventilée comme suit :

- **Voirie – 28 512,60€**

- Sont concernés les projets suivants :

<b>MAC Travaux de voirie 2020</b>
<b>MAC Signalisation</b>
<b>Réfection giratoire Gombaudo</b>
<b>Sécurisation rue Cadoudal</b>
<b>MAC EP</b>
<b>rue des Ajoncs</b>
<b>Mise en conformité poteaux incendie</b>
<b>Mobilier urbain</b>

- La dotation est donc ventilée comme suit :
- De plus, à ces 76 726,35 € s'ajoute le montant des travaux en régie effectués tout au long de l'année par les agents des services techniques pour un montant de 50 975,81€.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces ventilations.

### **2020.167 - MESURES COVID 19 - PROPOSITION DE REDUCTION DE 50 % - 1ER ACCOMPTE FACTURATION ECOLE DE MUSIQUE 2020/2021**

De septembre à décembre, il y aurait dû avoir 13 semaines de cours. Seules 6 ont été prestées, il est donc proposé une réduction de 50% sur le premier acompte; l'impact financier étant de 3 600 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réduction de 50 % sur le premier acompte de la facturation de l'école de musique.

### **2020.168 - PROPOSITION D'ANNULATION DU LOYER DE NOVEMBRE POUR "L'ATELIER DES ANGES"**

Au vu de la fermeture des commerces non essentiels, il est proposé d'annuler le titre de loyer du mois de novembre pour l'Atelier des Anges, tout comme cela a été fait pour les mois d'avril et de mai; l'impact financier étant de 940,83 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'annulation du loyer de novembre pour l'atelier des anges.

### **2020.169 - UDEQ : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Les commerçants de proximité, les artisans et les indépendants ont été très durement impactés par la crise du covid-19.

Le confinement instauré dans le cadre de l'état d'urgence a permis de lutter efficacement contre la propagation du coronavirus. Mais les mesures prises ont contraint de nombreux commerçants à fermer leur magasin comme les salons de coiffure ou les commerces non alimentaires. D'autres ont vu leur activité fortement réduite durant la période de confinement, par manque de clients.

L'ouverture de certains commerces est à nouveau autorisée depuis le 28 novembre. Les plages horaires sont étendues et les ouvertures dominicales possibles jusque Noël.

Afin d'accompagner cette reprise, des animations seront organisées par la ville, le comité des fêtes et l'UDEQ.

Cette dernière organise, plusieurs animations dont une tombola avec un système de bons d'achat à faire valoir chez les commerçants locaux.

Chaque année les agents communaux perçoivent un bon cadeau de 20 €uros. Cette année ces bons, pour un total de 3 200 €, seront exclusivement valables chez les commerçants Questembertois.

De plus, il est proposé au Conseil municipal, le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 21 800 €, portant ainsi l'aide totale à 25 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de cette subvention.

## **2020.170 - BUDGET PRINCIPAL / DECISION MODIFICATIVE n°2**

Il s'agit dans un premier temps de ventiler les travaux en régie sur les différentes opérations d'investissement et de réajuster le programme d'investissement au regard de l'avancement des dossiers et des résultats de marchés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative numéro 2 telle que ci-annexée.

*Annexe : DM2 2020*

## **2020.171 - BUDGET PRINCIPAL / AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021**

Comme chaque année et selon les termes du CGCT, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'autorisation donnée au Maire d'effectuer des mandatements en section d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales déduction faite de celles imputées au chapitre 16 et 18).

Chapitre	BP+DM 2020	Mandatement anticipé 2021
20 : Immobilisations incorporelles	79 750,00 €	19 937,50 €
204 : Subventions d'équipement versées	473 775,88 €	118 443,97 €
21 : Immobilisations corporelles	721 508,71 €	180 376,98 €
23 : Immobilisations en cours	3 729 025,71 €	932 256,43 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer des mandatements en section d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2020.

*Annexe : Mandatement anticipé*

## **2020.172 - VERSEMENT AVANCE DE SUBVENTION / ANNEE 2021 / OGEC**

Afin que l'OGEC de l'école Notre Dame puisse continuer à honorer ses dépenses avant le vote des subventions 2021 et de leur prochain budget, il est proposé au Conseil municipal le vote d'une avance sur la subvention de 2021, soit le tiers de la subvention 2020 (78 843 €) qui sera versée en 4 fois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser l'avance à l'OGEC.

### **2020.173 - VERSEMENT AVANCE DE SUBVENTION / ANNEE 2021 / CCAS**

Afin que le CCAS puisse continuer à honorer ses dépenses avant le vote des subventions 2021 et de leur prochain budget, il est proposé au Conseil municipal le vote d'une avance sur la subvention de 2021, soit le tiers de la subvention 2020 (138 860 €), qui sera versée en 4 fois.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser l'avance au CCAS.

### **2020.174 - MISE EN RECOUVREMENT / REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC / ANNEE 2020 / FRANCE TELECOM**

En application du Décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 et compte tenu du coefficient d'actualisation (1,35756), le montant de la redevance 2020 s'établit comme suit :

<b>Patrimoine – emprise du domaine</b>		<b>Valeurs</b>	<b>TOTAL</b>
Artères aériennes	123,460 km	55,54 €	6 856,97 €
Artères en sous-sol	81,276km	41,65 €	3 385,14 €
Emprise au sol (armoire)	1 m <sup>2</sup>	27,77 €	27,77 €
<b>TOTAL</b>			<b>10 269,88 €</b>

Pour mémoire, le montant de la redevance en 2019 s'élevait à 10 042,57 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mettre cette somme en recouvrement

### **2020.175 - ADMISSION EN NON-VALEUR / PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Des impayés liés à des restes de restauration scolaire et de mise en fourrière sont proposés en non-valeur, par le Trésor public, pour une somme de 2 092,02 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en non-valeur d'impayés pour un montant de 2 092,02 €.

## **AFFAIRES FONCIERES**

### **2020.176 - CREATION DE NOMS DE RUES / LOTISSEMENTS SECTEUR DE BOCQUINAC**

Un lotissement « Le grand Courtil » en trois phases est en cours d'élaboration. Des

noms d'aviateurs célèbres sont attribués aux différentes voies de la première phase.

Il est proposé le même thème pour les phases 2 et 3 avec Rue des aviateurs, Rue Clément Ader, Rue Hélène Boucher et Impasse Maryse Bastié.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination des rues des phases 2 et 3 des permis d'aménager « du Grand Courtil » telle qu'annexée.

*Annexe : Plan des lotissements*

### **2020.177 - CREATION DE NOMS DE RUES / LOTISSEMENT DE KEROJONC**

Un lotissement de 35 lots situé dans le secteur de Kerojonc est en cours d'instruction. Il est proposé 'Rue des Noës' comme dénomination de l'unique voie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination de « rues des Noës ».

*Annexe : Plan du lotissement*

### **2020.178 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Une convention de servitude a été établie entre la Commune et ERDF en 2019 portant sur la mise en place d'une installation électrique sur les parcelles AK 04-61-62-83-141 - XB 15-212 – Landes du Moulin de Cézac / Les buttes.

Cette convention a bien été enregistrée mais n'a pas été publiée au service de publicité foncière.

Il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement cette servitude.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes s'y rapportant.

*Annexe : Plan*

### **2020.179 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Une convention de servitude a été établie entre la Commune et ERDF en 2019 portant sur la mise en place d'une installation électrique sur les parcelles XK 85-105 – Le Grand Parc / Les Grandes Bandes.

Cette convention a bien été enregistrée mais n'a pas été publiée au service de publicité foncière.

Il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement cette servitude.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes s'y rapportant.

*Annexe : Plan*

### **2020.180 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Une convention de servitude a été établie entre la Commune et ERDF en 2018 portant sur la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle AI 219 / Rue du Calvaire.

Cette convention a bien été enregistrée mais n'a pas été publiée au service de publicité foncière.

Il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement cette servitude.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes s'y rapportant.

*Annexe : Plan*

### **2020.181 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Une convention de servitude a été établie entre la Commune et ERDF en 2018 portant sur la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles XB 337-89-347-340 – Kerjumais / Les rivages.

Cette convention a bien été enregistrée mais n'a pas été publiée au service de publicité foncière.

Il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement cette servitude.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes s'y rapportant.

*Annexe : Plan*

### **2020.182 - PROLONGATION DUREE CONVENTION DE PORTAGE / ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE (EPF) / OPERATION 'LE CLOS DE KISTEN'**

Pour rappel, la Commune a sollicité l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) par convention opérationnelle d'actions foncières en date du 26 juillet 2012 en vue d'acquérir plusieurs unités foncières situées autour de la place du 8 mai pour y réaliser une opération de renouvellement urbain.

C'est dans ce cadre que l'EPF a procédé à l'acquisition du site de l'ISSAT, dénommé depuis 'le Clos de Kisten'.

Les opérateurs Bretagne Sud Habitat et Le Logis Breton ont été choisis pour y mener une opération mixte de construction de 18 logements locatifs sociaux (PLUS-

PLAIO) et de 11 logements en accession sociale.

Courant 2019, la cession des emprises foncières respectives a été finalisée entre la Commune pour les espaces publics, BSH pour l'emprise du collectif dédié au logement social et le Logis Breton pour celui portant sur l'accession sociale.

Certains lots du marché de construction de ces 11 logements en accession sociale n'ayant pas été attribués, le porteur de projet Logis Breton a été contraint de relancer une consultation. Pour tenir compte de ce contre-temps, un avenant n°4 prolongeant la durée de portage jusqu'au 31/12/2020 a été signé.

Le Logis Breton a lancé la pré-commercialisation de son opération en janvier 2020. Malheureusement, seul un contrat de réservation a été signé sur 3 nécessaires pour engager le chantier.

Le Conseil municipal a donc été sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant numéro 5 permettant la prolongation de la durée de portage par l'EPF Bretagne jusqu'au 31 décembre 2021 pour la faire coïncider avec le calendrier opérationnel du Logis Breton.

**Vu** le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62 et les articles L 2121-29 à L 2121-34,

**Vu** la convention opérationnelle d'actions foncières du 26 juillet 2012,

**Vu** les avenants n°1 du 16 décembre 2016, n°2 du 29 juin 2018, n°3 du 22 juillet 2019, n°4 du 06 janvier 2020.

**Considérant** que la commune de Questembert souhaite réaliser une opération de renouvellement urbain dans le secteur de la place du 8 mai 1945,

**Considérant** que le phasage opérationnel du site ISSAT ayant subi quelques évolutions, il est nécessaire de mettre en cohérence la durée de portage de ce foncier actuellement porté par l'EPF Bretagne,

**Considérant** l'intérêt de conclure un avenant n°5 prenant en compte ces modifications et modifiant les articles 4 et 10 de la convention initiale portant sur la durée de portage prolongée jusqu'au 31 décembre 2021,

**Considérant** que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**APPROUVE** le projet d'avenant n°5 à la convention opérationnelle du 26 juillet 2012 à passer entre la commune de Questembert et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°5 ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **INFORMATIONS**

### **2020.183 - QUESTEMBERT COMMUNAUTE / RETOUR SUR LA COMMISSION ECONOMIQUE**

Monsieur Maxime Picard, vice président en charge de l'économie à Questembert Communauté a fait un point sur la dernière réunion de la commission économique.

### **2020.184 - MISE A DISPOSITION PARCELLE AI 293 / RUE ALAIN LE GRAND**

Une petite parcelle de terrain a été acquise par la Commune en 2013 avec pour objectif à terme la création d'un cheminement doux entre la rue Alain le Grand et l'école Notre Dame. Ce projet ne pourra se réaliser qu'avec la totalité de la maîtrise foncière nécessaire. Actuellement cette parcelle est en friche et n'a pas d'utilité. Un riverain a sollicité la commune pour y faire un potager. Monsieur le Maire a souhaité y répondre favorablement et lui a proposé la signature d'un bail d'une durée de 3 années renouvelables avec une location au prix de 150 € annuel à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil municipal en prend acte.

*Annexe : plan de la parcelle AI 293*

### **2020.185 - QUESTIONS ORALES**

**Monsieur le Maire** informe le conseil qu'une professeur du lycée Marcelin Berthelot a répondu à un appel à projet "la forêt s'invite à l'école" coordonné par Teragir et ayant pour objectif de faire réfléchir les élèves sur leur rôle sur l'action des écosystèmes et les rendre acteurs positifs. C'est dans ce cadre que le lycée sera destinataire d'une dotation de 92 plants d'arbres.

Sollicitée, la Ville accompagnera la démarche. Une première réunion a eu lieu en mairie incluant les responsables des services techniques et espaces verts. Un partenariat est envisagé avec la Maison Familiale et Rurale.

**Madame Marie-Christine DANILO** informe l'assemblée avoir été interpellée sur la violence dans les écoles élémentaires de la Ville. Elle demande si des groupes de travail ont été mis en place avec les différents intervenants en milieu scolaire pour faire face à ce phénomène.

**Monsieur le Maire** précise que la situation n'est pas nouvelle, mais qu'elle est sans doute renforcée par le contexte actuel. Il a bien entendu connaissance des cas précis. Que bien évidemment, avec Madame Jehanno, adjointe aux affaires scolaires, ils sont au coeur de leurs préoccupations. Des réunions ont été organisées rassemblant les

responsables des services périscolaires, les directeurs d'écoles ainsi que la police municipale. Il a également reçu les enfants accompagnés des parents. Outre la nécessité d'accompagner les services et les parents dans ces cas particuliers, il a également engagé une réflexion avec la police municipale afin de renforcer la prévention et le civisme à l'école.

**Monsieur Frédéric Poeydemenge** souhaite avoir des précisions sur le marché de Noël.

**Monsieur le Maire** informe avoir régulièrement évoqué ce sujet lors des points hebdomadaires rassemblant les services de l'état, les chambres consulaires et les élus morbihannais. Un dossier a été transmis à la Préfecture portant sur la tenue du marché de Noël traditionnellement organisé par l'association Quest en Bike le samedi 12 décembre. Ce dernier a été refusé, une circulaire préfectorale en date du 30 novembre précise en effet que le maire peut éventuellement autoriser au cas par cas et de manière réduite des artisans à vendre des produits de Noël à l'occasion des marchés réguliers, soit pour Questembert le Lundi et le Mercredi.

Les conseils municipaux pour l'année 2021 ont été fixés comme suit :

- Lundi 11 janvier
- Lundi 15 février
- Lundi 29 mars
- Lundi 17 mai
- Lundi 28 juin
- Lundi 6 septembre
- Lundi 18 octobre
- Lundi 29 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.